

DR Provence Alpes du Sud
OJTG - Accueil Distributeur
Interface Raccordement
445 Rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE

SIREN : 444608442
SIRET : 44460844211692
N° TVA IC : FR66444608442



Facture commerciale N° 3252-0705897827 du 24/11/2025

SD : 865003068989540

LA POSTE
586250 2061 516
ENE 1/ 2 1 2



HECTARE
-
251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS



Nos références ENEDIS

N° de dossier : RC252H7IEQ5LB502
N° de téléphone : 04 90 13 92 70
e-mail : avignon-tpr@enedis.fr

Vos références

Code Adressage : 351338660_35133866000027

Informations de livraison / réalisation de la prestation

Nature de l'opération : Prestation de services
Adresse de réalisation de la prestation
HECTARE
622 Chemin de la Roubine
13560 SENAS

Client Acheteur

HECTARE
-
251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS

SIREN : 351338660
SIRET : 35133866000027

Synthèse des montants facturés en Euros (€)

Montant HT	22 958,72
Montant de TVA	4 591,74
Montant TTC	27 550,46
Acomptes déjà versés (TTC)	-6 755,38
Montant à payer	20 795,08

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 09/12/2025
Modalités de paiement en page 3

TVA acquittée sur les débits

Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

Détail de la facture :

N°	Description	Qté	Unité	Prix unitaire HT (€) Avant réfaction	Prix unitaire HT (€) Après réfaction	Montant HT (€) Avant réfaction	Montant HT (€) Après réfaction	Taux de TVA (%)
000 010	Réseau BT	1	unité de service	18 521,35	11 112,81	18 521,35	11 112,81	20,00 %
000 020	Branchement	1	unité de service	19 743,19	11 845,91	19 743,19	11 845,91	20,00 %

Sous-total par taux de TVA Après réfaction	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant de TVA (€)
	22 958,72	20,00 %	4 591,74

Total	Montant HT (€)	Montant de TVA (€)	Montant TTC (€)
	22 958,72	4 591,74	27 550,46

Acomptes déjà versés	Montant HT (€)	Montant de TVA (€)	Montant TTC (€)
	5 629,49	1 125,89	6 755,38

Montant à payer en Euros (€)	
	20 795,08

Comment payer votre facture

Vous réglez par virement :

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros, par virement à l'ordre de Enedis sur le compte **LA BANQUE POSTALE** - **IBAN FR9020041000015757552P02003 - SWIFT PSSTFRPPPAR**, en reportant impérativement la référence du numéro de votre facture **3252-0705897827** dans le libellé de votre virement.

Vous réglez par CB (ou par virement instantané dans le cas du portail raccordement entreprise):

- Sur le portail raccordement Enedis Connect <https://connect-racco.enedis.fr>
- Ou sur le portail de raccordement entreprise <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr>

Vous réglez par TIP SEPA :

- Datez et signez le coupon TIP SEPA.
- Joignez un RIB
- Envoyez votre règlement à l'adresse figurant sur le TIP SEPA.

Vous réglez par chèque :

- Etablissez un chèque à l'ordre d'Enedis.
- Envoyez votre chèque accompagné du TIP SEPA non signé à l'adresse figurant sur le TIP SEPA.

Pénalités en cas de retard de paiement :

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture. En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-1 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire. Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.



IBAN : JOINDRE UN RIB

ICS : FR31ZZZ533243

RUM : TIP313252011020301707058978272411

HECTARE

251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS

Montant : 20 795,08 €
0012947259

Date et Lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SepaPgi ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SepaPgi ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

325200000007

550031241141 13325201102030170705897827964105 2079508

